

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT LUDOTHÈQUE

1. Les objectifs pédagogiques de la ludothèque

- Sensibiliser à la culture ludique et à la pratique du jeu
- Favoriser la relation parent-enfant
- Favoriser le lien social et la mixité sociale
- Favoriser et consolider les apprentissages à travers le jeu

2. L'accès à la ludothèque

La ludothèque est un espace libre, gratuit, ouvert à tous, où chacun peut entrer et sortir sans contrainte. **Ce n'est pas un lieu de garderie**, mais un lieu d'échange et de convivialité autour du jeu.

3. Le jeu sur place

Le jeu sur place est ouvert à tous, enfants, jeunes, adultes...

Toutefois, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte. Les enfants de plus de 10 ans peuvent venir seuls, à condition que leurs parents aient rempli une fiche d'inscription préalable et qu'ils aient pris connaissance du règlement intérieur. L'adulte référent doit être joignable à tout moment en cas de problème.

L'animateur se réserve le droit d'appliquer une exclusion en cas de comportement inadapté.

Dans les deux cas, la ludothèque n'est pas responsable des enfants, ils restent sous l'entière responsabilité du responsable légal.

L'animateur et les bénévoles sont disponibles pour conseiller dans le choix des jeux. Chacun peut jouer à autant de jeux qu'il le souhaite, à condition de respecter le matériel, le lieu et les personnes présentes.

Les jeux doivent impérativement être rendus dans l'état où ils ont été trouvés.

4. Les règles de vie

Pour des raisons d'hygiène :

- ✓ Il est demandé de se déchausser ou de mettre des petits chaussons avant d'entrer dans l'espace 0-6 ans.
- ✓ Le public n'est pas autorisé à manger à l'intérieur de la ludothèque.
- ✓ Les animaux sont interdits dans l'enceinte de la ludothèque.
- ✓ Les poussettes, rollers, trottinettes, vélos doivent rester à l'extérieur de la ludothèque.
- ✓ Pour le bien-être de tous, il est interdit de crier et de courir dans la ludothèque.

Les jeux et les jouets sont le bien de tous, leur utilisation sur place demande du soin :

- ✓ Les jeux doivent être rangés après chaque utilisation.
- ✓ S'assurer que toutes les pièces soient dans le bon jeu.

5. Tarifs et conditions de prêt

Les usagers de la ludothèque ont accès à la liste des jeux disponibles à la ludothèque en se connectant à escal.ludomax.fr.

Chaque famille peut emprunter un ou deux jeux par période, c'est à dire d'une ludothèque à l'autre. Si la famille ne peut pas être présente lors de la prochaine ludothèque, elle doit ramener les jeux avant à l'accueil du centre social, pendant les heures d'ouverture.

Tarifs :

Prêts de jeux et jouets aux particuliers :

Pour pouvoir emprunter les jeux chez soi, il faut s'acquitter d'un **abonnement**, sur présentation du quotient familial.

Une carte de 10 jeux empruntés est donnée à l'abonné. Elle n'a pas de durée de temps.

Quotient familial	Tarif pour une carte de 10 jeux empruntés
QF < 450 €	5,00 €
QF de 451 € à 765 €	6,50 €
QF de 766 € à 999 €	10,00 €
QF > 1 000 €	12,00 €

Responsabilité : la ludothèque décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux et jouets empruntés. Aucun jeu ne sera conservé durant les mois de juillet et août. Ainsi, tous les jeux devront être rendus à la dernière ludothèque du mois de juin.

Chaque utilisateur est responsable des jeux qu'il emprunte. Il s'engage :

- ✓ à respecter les conditions de prêt en nombre et en durée.
- ✓ à rendre les jeux propres, complets et en bon état.

En cas de détérioration, et pour faciliter l'éventuelle réparation d'un jeu ou d'un jouet cassé, l'emprunteur est tenu de rapporter celui-ci, en l'état, avec tous les morceaux, et sans tenter de le réparer.

Un jeu détérioré, incomplet ou perdu donnera lieu à un échange ou à un remboursement à la charge de l'emprunteur.

Au départ et au retour, une vérification des jeux est effectuée.

Les jeux et/ou jouets sont loués en l'état, sans piles.

Retard : sans nouvelles de votre part à l'issue de la période de prêt, la ludothèque s'autorise à suspendre le prêt à la famille concernée. Informer l'accueil du centre social peut éviter bien des désagréments : par téléphone au 04.79.81.26.56 ou par mail à ludothèque@ccas-belley.fr.

6. Contacts et horaires de la ludothèque

Ludothèque de l'Escale centre social
170 avenue Paul Chastel 01300 BELLEY
Tel : 04.79.81.26.56
ludothèque@ccas-belley.fr

- ✓ Ouvert les premiers samedis du mois, de 14h à 17h30 (sauf exception).
- ✓ Ouvert les jeudis en périodes scolaires, de 9h à 12h (sauf exception).

7. Gestion et protection des données personnelles

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies lors de l'inscription sont traitées dans le cadre de l'exécution des missions relatives à l'accueil du public dans les structures du CCAS de Belley. Les données à caractère personnel pourront être communiquées uniquement aux services internes. Elles ne pourront être conservées que le temps strictement nécessaire à la réalisation de l'objectif cité ci-dessus.

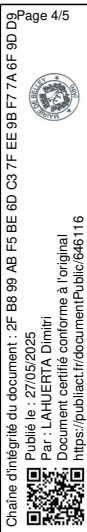
Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite, signée et accompagnée de la copie d'un titre d'identité, adressée au responsable du traitement : Ville de Belley, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 11 Boulevard de Verdun – 01300 BELLEY ; ou par courriel à l'adresse secretariat@ccas-belley.fr.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle www.cnil.fr si vous estimez, après avoir contacté la Ville de Belley, que vos droits ne sont pas

respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Pour toute information sur vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Ville de Belley, vous pouvez contacter directement le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Belley à l'adresse postale suivante : Ville de Belley, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 11 Boulevard de Verdun – 01300 BELLEY ; ou par courriel à l'adresse rgpd@belley.fr

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.



Règlement de fonctionnement de la ludothèque adopté au CA du CCAS **du 20 mai 2025**.

Mis en application au **21 mai 2025**.



